



Genève, le 4 septembre 2019

Le Conseil d'Etat

3889-2019

Département fédéral de l'économie, de
la formation et de la recherche (DEFR)
Monsieur Guy Parmelin
Conseiller fédéral
Palais fédéral est
3003 Berne

**Concerne : Accord commercial entre la Suisse et le Royaume-Uni – ouverture de la
procédure de consultation**

Monsieur le Conseiller fédéral,

Nous avons bien reçu votre courrier du 15 mai 2019 concernant l'Accord commercial entre la Suisse et le Royaume-Uni consécutif au processus de sortie de l'Union européenne du Royaume-Uni (Brexit). Nous vous remercions d'avoir sollicité l'avis de notre Conseil à ce sujet.

Les relations économiques et commerciales entre la Suisse et le Royaume-Uni sont très importantes du point de vue de Genève. Dans de très nombreux secteurs-clés de notre économie, les liens et les échanges avec le Royaume-Uni sont extrêmement intensifs et fructueux.

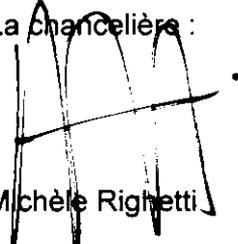
D'une part, il est crucial que cet état de fait perdure. D'autre part, il est essentiel que nous puissions poser les bases pour développer plus encore ces relations bilatérales à l'avenir, notamment dans le domaine stratégique des services. Dans ce contexte, il nous semble opportun de ne pas perdre de temps pour entamer et approfondir des discussions exploratoires relatives à l'extension des bases existantes.

Notre Conseil estime que la conclusion de l'Accord commercial entre la Suisse et le Royaume-Uni, établi dans le cadre de la stratégie "Mind the Gap", offre une base tout à fait appropriée pour atteindre ces deux objectifs et n'appelle pas d'autres observations de notre part.

En vous réitérant nos remerciements pour votre consultation, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de notre haute considération.

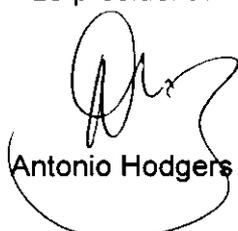
AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La Chancelière :



Michèle Righetti

Le président :



Antonio Hodgers